



PLAN LOCAL D'URBANISME NOTICE SANITAIRE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS

Plan Local d'Urbanisme révisé approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du XX septembre 2025



Le réseau d'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2014, le Syndicat Intercommunal des Eaux entre Rémarde et Ecole (SIERE) gère l'alimentation en eau potable de 26 communes qui regroupent 88 060 habitants. Il s'agit de la fusion du SIERH (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région du Hurepoix de la Région du Hurepoix) et du SIE (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région du Hurepoix) de Champcueil.

En 2013, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région du Hurepoix assure l'alimentation en eau potable des 80 773 habitants des communes d'Arpajon, Avrainville, Ballancourt-sur-Essonne, Boissy-Sous-Saint-Yon, Breuillet, Breux-Jouy, Cheptainville, Egly, Guibeville, Itteville, Leudeville, Marolles-En-Hurepoix, La Norville, Ollainville, Saint-Germain-Les-Arpajon, Saint-Sulpice-De-Favieres, Saint-Vrain, Saint-Yon, Vert-Le-Grand, Vert-Le-Petit.

La gestion du service de SIE de la Région du Hurepoix a été confiée à Véolia EAU dans le cadre d'un contrat de type concession.

Le patrimoine du service est constitué de :

- > 2 installations de production d'une capacité totale de 28 200 m³ par jour
- > 6 réservoirs d'une capacité totale de stockage de 15 700 m³
- > 677 kilomètres de canalisations et de branchements

Le nombre de clients constaté sur le service d'eau potable au 31 décembre 2013 est de 2 479 dont 2 440 domestiques, 12 industriels et 27 bâtiments communaux.

Installation de production	Capacité de production (m³/jour)
ITTEVILLE FOSSE SAURET	22 000
ITTEVILLE USINE TRAIT STATION	6 200
Capacité totale de production	28 200
Réservoir ou château d'eau	Capacité des réservoirs (m³)
BALLANCOURT	800
BOIS BLANCS (Cheptainville)	8 000
CHAMPLAN (Linas)	4 000
PORTE DE PARIS (Arpajon)	600
SAINT YON	700

VERT LE GRAND	700
Capacité totale des réservoirs	15 700
	Débit des pompes (m³/h)
Installation de reprise, de pompage, ou surpresseur	
MARCOUSIS BOIS DU FAY	1 000
SAINT GERMAIN LES ARPAJON	250
Suppresseur de la butte d'Itteville	120
Surpresseur St Yon	6
Canalisations	Linéaire
Longueur totale du réseau (km)	677.7
Longueur d'adduction (m linéaire)	29 847
Longueur de canalisations de distribution (ml)	647 859
Branchements	Quantité
Nombre de branchements	25 478
Longueur de branchements (ml)	156 440

Ressource en eau

Les ressources contribuant à l'alimentation du service de distribution en eau sont les suivantes :

Dénomination	Nappe sollicitée
Prise d'eau en Essonne	Rivière Essonne
Forage Mardelle	Calcaires de Saint Ouen
Forage Vaussaux	Calcaires de Saint Ouen
Forage Evangile	Calcaires de Saint Ouen
Forage Fosse Sauret	Calcaires de Saint Ouen
Forage Longue Raie	Calcaires de Saint Ouen
Forage La Cave	Calcaires de Saint Ouen

La protection des points d'eau et des captages a été rendue obligatoire par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article 13). Cette obligation rejoint l'article L.20 du Code de la Santé Publique qui impose aux collectivités la mise en place de périmètres de protection autour des points utilisés pour l'alimentation en eau potable. L'ensemble des forages qui participent à l'alimentation du Syndicat dispose d'un périmètre de protection déterminé par déclaration d'utilité publique :

- Pour les forages d'AUBIN, l'arrêté de DUP du 7 décembre 2012 fixe le prélèvement maximum annuel à 3 150 000 m³ et un prélèvement journalier maximal de 10 000 m³ jour.
- Pour les forages de la JUINE, l'arrêté de DUP du 18 janvier 1989 fixe le prélèvement maximum annuel à 2 millions de m³ et un prélèvement maximum instantané de 500 m³/h.
- Pour l'usine, l'arrêté de déclaration d'utilité publique de la prise d'eau en Essonne a été signé le 9 octobre 2002 par le Préfet de l'Essonne. Il fixe à 20 000 m³/jour et à 1 000 m³/heure le prélèvement maximum autorisé.

Usines de traitement

L'usine d'Itteville :

L'eau de l'Essonne ainsi que l'eau des forages d'Aubin est traitée à l'usine d'Itteville. Cette unité, d'une capacité de production de 1 500 m³/h, est entièrement automatisée et télésurveillée.

L'usine d'Itteville dispose d'une station de mesure en continu de la qualité de l'eau brute. Cette station, située au lieu-dit Aubin sur la commune d'Itteville à environ 1200 ml de la prise d'eau, mesure en continu 9 paramètres représentatifs de la qualité de l'eau de l'Essonne.

L'usine de déferrisation de la Juine :

L'eau captée dans la nappe des calcaires de Saint Ouen contient du fer et du baryum. Cette eau subit un traitement de déferrisation et une désinfection au niveau de la station de déferrisation de la Fosse Sauret.

De plus, elle est mélangée à l'eau produite par l'usine d'Itteville. Ce mélange est réalisé à la station de la Fosse Sauret et au niveau du réservoir des Bois Blancs.

Véolia assure l'entretien et la désinfection des réservoirs ainsi que l'entretien et les travaux liés du reste du patrimoine.

Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

La gestion du service d'assainissement de la commune est assurée par l'agence Véolia Eau Essonne. Sur le territoire communal, le service délégué est le service public de collecte des eaux usées ainsi que la collecte des eaux pluviales.

Le délégataire assure le service d'assainissement pour les 9 471 habitants de la commune.

Le patrimoine du service est constitué de :

- > 34 194 ml de réseaux d'eaux usées,
- > 33 756 ml de réseaux d'eaux pluviales,
- > 4 postes de relèvement (PR Jean Rostand, PR Stade, PR Tuilerie PR KFC)
- > 1 poste de refoulement (résidence Louis Aragon)
- > 1 siphon (rue Eugène Lagauche)

Les eaux usées générées sur la commune sont rejetées dans le collecteur du SYORP (Syndicat Intercommunal de l'Orge, de la Remarde et de la Predecelle).

Les eaux pluviales sont rejetées dans la Rémarde et dans l'Orge.

La commune est adhérente du **Syndicat Intercommunal de l'Orge, de la Remarde et de la Predecelle** pour :

- > le transport de ses affluents dont la dépollution est réalisée à l'usine de Valenton gérée par le SIAAP (Syndicat Intercommunal Interdépartemental pour l'assainissement de la région parisienne).
- > le transport et l'évacuation des eaux pluviales dans l'Orge.

Le nombre de clients constaté sur le service d'assainissement collectif au ~~31 décembre 2013 est de 2 344 dont 2 318 domestiques, 4 industriels, 21 bâtiments communaux et 1 appareil public.~~

La gestion des déchets

Cœur d'Essonne Agglomération est compétente en matière de prévention et de gestion des déchets des ménages et déchets assimilés (collecte et traitement).

1.1. La collecte des déchets

La collecte en porte à porte est assurée par la Communauté d'Agglomération, et gérée de la manière suivante :

Flux de déchets collectés en porte à porte	Fréquence de collecte (Cx = x collectes par semaine)	Contenant
Ordures ménagères et résiduelles	C1 : Pavillonnaires	Bacs couvercle marron/gris Vert dans les ZAE
	C2 : Collectifs et zones d'activités économiques (ZAE)	
PEHV (Emballages/Papiers)	C1	Bacs couvercle jaune
Déchets végétaux des ménages	1 collecte en janvier C1 de mars à juin C0,5 en juillet et août C1 de septembre à la 3 ^{ème} semaine de décembre	Bacs couvercle vert
Encombrants hors DEEE	Sur rendez-vous pour les pavillonnaires	Présentation au sol ou en caissons
	2 fois par mois pour les collectifs	

1.2. Le traitement des déchets

La Communauté d'Agglomération a adhéré au SIREDOM (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères) dont le siège est situé à Lisses. Le SIREDOM assure le traitement des déchets et la gestion des déchèteries (27 en 2014).

Les habitants ont accès à l'ensemble des déchetteries du SIREDOM. L'une de ces déchetteries est située dans la zone d'activités des Cinquante Arpents, située à l'Est de la commune.